



Validité d'une signification

Par shadocko

Bonjour,

Quelle est la validité d'une signification d'un huissier annonçant dans le corps de son acte une pièce clairement désignée et individualisée, mais y joignant une pièce totalement différente ?

Pour être plus précis : est-ce que la pièce réellement jointe doit être considérée comme valablement notifiée si elle n'est pas annoncée dans le corps de l'acte ?

La question est importante car dans le cadre des procédures d'appel, certaines pièces doivent être signifiées dans des délais à peine de caducité ou d'irrecevabilité de la procédure.

Merci de l'attention que vous apporterez à cette question.